



Qui a besoin d'un visa ?

Ai-je besoin d'un visa ? Découvrez si vous devez demander un visa pour entrer en Allemagne !

> [Visa et séjour](#) > [Procédure de visa et formulaires](#) > [Qui a besoin d'un visa ?](#)

Ai-je besoin d'un [visa](#) pour travailler en Allemagne ? Quelles dispositions en matière de visa sont valables dans mon cas si je souhaite étudier ou suivre une formation en Allemagne ? Ce sont les premières questions que se posent les personnes qui cherchent un emploi en Allemagne ou prévoient d'y effectuer une partie de leur carrière. En résumé, la nécessité et le type de visa dépendent de votre pays d'origine, de vos qualifications professionnelles et la raison pour laquelle vous souhaitez venir en Allemagne.

Ressortissants des pays de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse

Si vous êtes un(e) citoyen(ne) de l'UE bénéficiant du droit de libre circulation, vous avez accès au marché du travail allemand sans restrictions. Vous n'avez pas besoin de visa ni de [permis de séjour](#) pour entrer en Allemagne ni pour y travailler. Il en va de même si vous venez d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège ou de Suisse (États de l'AELE).

Ressortissants de pays tiers (États non-membres de l'UE/l'EEE)

Entrée et séjour à des fins d'une activité professionnelle : les ressortissant(e)s de l'Australie, d'Israël, du Japon, du Canada, de la République de Corée, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis peuvent entrer en Allemagne sans visa à des fins d'une activité professionnelle ou d'une formation professionnelle en entreprise. Dans ce cas, vous devez demander le permis de séjour correspondant en Allemagne avant de commencer à travailler. Ce n'est que si vous êtes une ressortissante ou un ressortissant de ces pays que vous pouvez vous adresser directement au [service des étrangers](#) de votre domicile en Allemagne. Si vous souhaitez commencer à travailler immédiatement après votre arrivée, vous pouvez également, dans certains cas, demander un visa avant votre arrivée.

Tou(te)s les autres ressortissant(e)s de [pays tiers](#) qui souhaitent venir en Allemagne dans le but d'y travailler doivent demander un visa auprès de la [représentation allemande compétente à l'étranger](#) avant d'entrer dans le pays.

Entrée et séjour à des fins d'études : si vous venez en Allemagne pour faire des études, vous pouvez entrer sans visa si vous avez la nationalité des pays suivants : Andorre, Australie, Brésil, Salvador, Canada, Honduras, Monaco, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis. Il en va de même si vous souhaitez suivre une formation professionnelle en milieu scolaire en Allemagne. Après votre entrée sur le territoire, vous devez faire la demande du permis de séjour correspondant auprès du [service des étrangers](#) compétent dans un délai de 90 jours. Pour plus d'informations sur l'obligation ou l'exemption de visa, veuillez consulter le [site web du ministère des Affaires étrangères allemand](#).

Vous trouverez plus d'informations sur les obligations et les exemptions de visa sur le [site web du ministère des Affaires étrangères allemand](#).



Plusieurs nationalités : que faut-il prendre en compte ?

Si vous possédez plus d'une nationalité, vérifiez tout d'abord si vous pouvez entrer de manière privilégiée avec l'une d'entre elles.



Imprimer la page



URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-sejour/procedure-formulaires/besoin-de-visa>

Date: 2026-02-10 05:38:44 GMT